

AUTORISATION PARENTALE ARKOSE

Je soussigné(e), M. ou Mme

- ☐ Père
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur légal

De l'enfant

Né le

Demeurant

Téléphone

Mail.....

Déclare :

- ☐ Avoir pris connaissance du règlement intérieur (au verso) et des CGV et m'engage à les respecter et à les faire respecter par le/les enfant(s).
- ☐ Avoir bien pris connaissance des conditions d'assurances et qu'il m'appartient de bien vérifier ma couverture personnelle auprès de mon assureur, et plus particulièrement pour les dommages causés aux autres et pour les accidents individuels.
- ☐ Autoriser mon enfant âgé de plus de 12 ans à pratiquer l'escalade de blocs et 16 ans pour l'escalade de voie en autonomie (sans aucun encadrement) dans les lofts Arkose. Il ne sera à aucun moment sous la responsabilité d'Arkose, ce que j'accepte,
- ☐ Que mon enfant âgé de plus de 12 ans maîtrise les techniques de base de sécurité en escalade de bloc et plus de 16 ans pour l'escalade de voie..

Fait à Le

Signature

L'entité contractante est Arkose&Co, l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires franchisés. Retrouvez l'intégralité des mentions légales sur le site arkose.com.

Arkose&Co, nom commercial Arkose, SAS au capital de 1.164.513,75 euros,
SIRET : 793 196 536 RCS Paris, dont le siège social est situé au 37-39 rue des Grands Champs- 75020 Paris

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne accédant au Climbing loft doit :

- 1.** Prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter. Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent. L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation.
- 2.** Les animaux de compagnie sont interdits dans l'établissement ;
- 3.** Il est interdit d'y fumer ou d'y vapoter ;
- 4.** L'accès aux structures d'escalade est interdit après avoir consommé de l'alcool ou toute autre substance inappropriée à la pratique sportive ;
- 5.** Les structures d'escalades et tapis sont exclusivement affectés à l'exercice de l'escalade ;
- 6.** Le port de chaussons d'escalade est obligatoire pour pratiquer, de même qu'une tenue appropriée.
- 7.** Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser un casque ou des écouteurs dans la zone de grimpe (structure d'escalade, et tapis..etc)
- 8.** Les parents accompagnant leurs enfants sur les tapis sont priés de se déchausser ; un adulte ne peut pas accompagner plus de deux mineurs ;
- 9.** Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas accès aux espaces adultes ; de 10 à 12 ans ils peuvent y grimper sous la surveillance rapprochée d'un adulte, ou seuls à condition d'être titulaire du Visarkose « Vert » ;
- 10.** En dehors de toute séance encadrée, les espaces réservés aux enfants sont accessibles à partir de 3 ans. Les enfants y évoluent sous la responsabilité exclusive de leurs parents et en conformité avec les règles de sécurité rappelées ci-dessous ;
- 11.** Dans tous les cas, une autorisation parentale écrite est exigée pour tous les mineurs âgés entre 12 et 16 ans pratiquant seuls l'escalade de blocs et à partir de 16 ans pour l'escalade de voie.
- 12.** Il est strictement interdit de courir dans l'ensemble du Climbing Loft,
- 13.** Les espaces d'entraînements (pan, poutres, machines, cage...), sauna et fitness sont strictement réservés aux adultes.
- 14.** Le sauna est déconseillé aux femmes enceintes ou aux personnes souffrant de certaines maladies cardiaques ou d'autres troubles (maladies infectieuses, de maladies de peau,, de maladie cardiaques et respiratoires, d'hypotension ou d'hypertension, de troubles circulatoires ou de diabète). D'une manière générale, nous vous recommandons de vérifier auprès de votre médecin si votre état est compatible avec une séance de sauna. Le port de sous-vêtements de bain ainsi qu'une serviette de bain y est obligatoire, de même qu'une douche préalable ;
- 15.** Aucun objet personnel (gourde, sac, bouteille de magnésie...) n'est toléré sur les tapis ;

L'entité contractante est Arkose&Co, l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires franchisés. Retrouvez l'intégralité des mentions légales sur le site arkose.com.

Arkose&Co, nom commercial Arkose, SAS au capital de 1.164.513,75 euros,
SIRET : 793 196 536 RCS Paris, dont le siège social est situé au 37-39 rue des Grands Champs- 75020 Paris

- 16.** Il est strictement interdit de boire ou de manger sur les tapis ; merci de veiller à la propreté ; de jeter vos déchets (bouteilles, papiers ...) dans les poubelles mises à disposition, et de veiller à la propreté de l'ensemble des installations (notamment vestiaires et sanitaires) ;
- 17.** L'utilisation des vestiaires est obligatoire pour se changer (des cadenas sont en vente à l'accueil dans la limite des stocks disponibles) ;
- 18.** Arkose décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels dans les vestiaires ou dans le Climbing Loft ;
- 19.** il est recommandé de s'attacher les cheveux et d'ôter tous bijoux (montres colliers bague, boucles d'oreilles pendantes ..etc) ;
- 20.** Un échauffement adéquat est vivement recommandé avant de débiter une séance ; et d'évoluer progressivement dans les niveaux de difficulté ;
- 21.** Il est fortement déconseillé de sauter depuis le haut des blocs, désescaladez au maximum en utilisant les prises blanches ou toutes autres prises à portée de main ;
- 22.** Afin d'éviter tout risque lié à la chute d'un grimpeur, Il est strictement interdit de se tenir ou de circuler sous une personne qui grimpe
- 23.** Respectez les zones de déambulation et les lignes noires présentes sur les tapis de vos lofts notamment sous les dévers et autour des îlots restez toujours à une distance raisonnable d'un autre grimpeur ; restez toujours vigilants dans vos déplacements ;
- 24.** Il est interdit de s'asseoir ou de de s'allonger sur les tapis ;
- 25.** Il est (vivement) conseillé de pratiquer à deux ou plus (une personne au sol pour s'assurer que la zone de réception reste libre) ;
- 26.** L'utilisation de la magnésie en poudre est interdite pour la pratique du bloc. En revanche, vous êtes autorisés à utiliser de la magnésie liquide ;
- 27.** Il est formellement interdit de modifier ou de déplacer les équipements de sécurité ainsi que les prises ; les dégaines/ relais et points d'assurage, pour les salles de voies
- 28.** Toute personne constatant une anomalie sur ces éléments est priée de prévenir le personnel de la salle ;
- 29.** Chaque pratiquant est invité à veiller à la sécurité et à intervenir s'il est témoin d'un comportement à risques, en s'adressant poliment à l'intéressé ou en le signalant au personnel de la salle. Ce dernier se réserve à tout moment la possibilité d'interdire au contrevenant l'accès aux installations, partout ou partiellement.
- 30.** Toute détérioration du matériel sera à la charge de l'utilisateur. Tout accident, même bénin, devra être signalé à l'accueil.
- 31.** Tout comportement, verbal ou physique, portant atteinte à la dignité d'une autre personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, dégradant, discriminatoire ou offensant, ne sera pas toléré.

Conditions particulières pour Arkose Voies:

L'entité contractante est Arkose&Co, l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires franchisés. Retrouvez l'intégralité des mentions légales sur le site arkose.com.

Arkose&Co, nom commercial Arkose, SAS au capital de 1.164.513,75 euros,
SIRET : 793 196 536 RCS Paris, dont le siège social est situé au 37-39 rue des Grands Champs- 75020 Paris



- a.** Lors de la première visite, tout pratiquant devra attester de sa maîtrise de l'encordement et de l'assurage (questionnaire «autonomie» ou mise en situation);
- b.** L'adhérent qui n'aurait pas satisfait au test d'autonomie peut accéder aux installations uniquement s'il est accompagné d'un grimpeur autonome qui l'encadrera et qui se portera garant (pas plus de deux débutants par « tuteur »). À défaut, l'adhérent aura accès aux salles d'auto-enrouleur.
- c.** Pour accéder aux espaces (hors auto-enrouleur et blocs) sans tuteur, le pratiquant jugé non autonome par l'équipe d'accueil devra suivre un ou des cours, collectifs ou individuels, à l'issue du ou desquels le moniteur attestera de la maîtrise des techniques de base.
- d.** Signalez toute anomalie matérielle (relai, cordes, dégaines, prises dévissées...);
- e.** Apportez le plus grand soin à son encordement. Ce dernier s'effectue exclusivement dans le pontet du baudrier prévus à cet effet par le fabricant, sans connecteur métallique (sauf pour la pratique sur auto-enrouleur);
- Pensez à le vérifier et faire vérifier cet encordement par votre partenaire, "La double Vérification".
- f.** Veillez à :
- vérifier que la corde utilisée est libre, claire (pas de nœud) et de longueur adéquate (couleur différente pour grand dévers et les autres zones);
 - en moulinette, à Vérifier, que la corde est correctement passée dans le relai, restez dans votre couloir ;
 - contrôlez l'état de votre matériel et conformez-vous strictement aux notices d'utilisation fournies par le fabricant.
- g.** Le nœud de chaise est autorisé seulement si votre assureur est en mesure de le vérifier.
- h.** Dans tous les cas, il est strictement interdit de :
- s'engager « en moulinette » dans les dévers sans être sur le brin passant dans les dégaines,
 - d'utiliser des cordes et des dégaines personnelles ;
 - d'évoluer non-encordé au-dessus de la ligne des premières dégaines ;
 - d'assurer pieds nus et à une distance excessive du mur ;
 - d'assurer au huit ou au demi-cabestan ;
 - de sauter volontairement des dégaines ;
 - de réaliser des apprentissages spécifiques tels que les écoles de vol, les manips de corde.... sans l'autorisation de l'équipe Arkose.

L'entité contractante est Arkose&Co, l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires franchisés. Retrouvez l'intégralité des mentions légales sur le site arkose.com.

Arkose&Co, nom commercial Arkose, SAS au capital de 1.164.513,75 euros,
SIRET : 793 196 536 RCS Paris, dont le siège social est situé au 37-39 rue des Grands Champs- 75020 Paris